



Réponses au questionnaire :

L'augmentation de la CSG ne peut que renforcer le constat des retraités qu'ils sont maltraités!

23 collègues ont rempli le questionnaire : « *Retraités : prenons la parole* » et l'ont retourné : 2 A+, 3 A, 14 B et 4 C. 20 de la DGFIP dont une majorité ex impôts, 3 des Douanes.

Le dépouillement des réponses donne une photographie de la situation des retraités de notre ministère dans les Bouches du Rhône qui, si elle ne reflète pas la réelle répartition par catégories et administrations, les retraités de catégorie B et de la DGFIP étant sur-représentés, est tout de même très révélatrice d'un sentiment général.

La photo est celle d'un(e) retraité(e) de 71 ans (entre 63 et 95 ans), manifestement actif(ve), ayant une vie associative (61%), aimant se divertir, se cultiver (cinéma et lecture) et s'informer (un fort pourcentage de notre échantillon lisant la presse syndicale).

Son taux de pension sur le traitement s'élève à 75 % (de 63 % à 89%), soit précisément le pourcentage correspondant à la retraite à taux plein. Mais les primes n'entrant pas dans le calcul de sa pension, le rapport entre sa pension et sa rémunération d'activité intégrant les primes (traitement + primes), est très nettement inférieur.

Sa pension mensuelle moyenne nette est de :

1 451 € pour les cadres C, 1 829 € pour les B, 2 386 € pour les A, 2 600 € pour les A+.

Il (elle) paye une cotisation mutualiste mensuelle de 110 € en moyenne.

Concernant le montant de sa pension, il (elle) est mécontent(e) (19 sur 23, soit 83 % des réponses au questionnaire) de voir sa pension bloquée depuis des années à un montant insuffisant et de ne même plus bénéficier des revalorisations de carrière qui viennent compenser en partie la perte de pouvoir d'achat pour les actifs : « *c'est toujours le même montant au centime près* » disent les collègues dans les réunions de retraités.

Ils font observer d'autre part qu'ils n'ont pas reçu de bulletin de pension depuis des années. Cela est forcément mal perçu, surtout par les jeunes retraités pas habitués à être traités avec une telle désinvolture.

S'agissant de la fiscalité, la situation est encore plus grave que pour les pensions : les retraités (à 87%) constatent qu'il y a eu une « *envolée fiscale* », ils ont le sentiment d'avoir subi et de subir encore un véritable matraquage fiscal, tous impôts confondus.

Cette dégradation de leur situation explique que les retraités dans leur réponse au questionnaire expriment le sentiment de ne pas être entendus et d'être présentés de plus en plus comme des nantis et des privilégiés que l'on oppose «aux jeunes».

À ce sentiment s'ajoute le constat d'une absence d'information. Le constat vaut en particulier pour la question de la santé, si importante pour nous tous. La majorité des réponses expriment la dégradation des relations avec les mutuelles. Pire, elles révèlent une grande difficulté à suivre maintenant les remboursements de soins alors qu'il s'agit d'un minimum.

Telle est la situation aujourd'hui et le ressenti des retraités qui ont répondu. Mais cela est appelé à changer, et pas dans le bons sens.

En effet, au vu des réponses au questionnaire, tous les collègues vont se voir assujettis au prélèvement supplémentaire de 1,7 % de CSG . Tous sont considérés par le gouvernement comme ayant des retraites élevées!

Dans leur réponse au questionnaire, les collègues ont indiqué la pension nette perçue. Or le prélèvement de CSG porte sur le montant brut de la pension, lequel est plus élevé de 8,2 % approximativement (approximativement parce que la cotisation mutualiste est variable selon le choix effectué par chacun) :

- Le prélèvement supplémentaire est de :

- ✓ 26,67 € par mois, soit 320 € à l'année pour la pension moyenne brut cadre C du questionnaire (1 569 €),
- ✓ 33,62 € par mois, soit 403 € à l'année pour la pension moyenne cadre B (1 978 €),
- ✓ 43,87 € par mois, soit 526 € à l'année pour la pension moyenne cadre A (2 581 €),

Pour les couples, évidemment le prélèvement est doublé

C'est une diminution des pensions qui est programmée (la modique augmentation de 0,8 % des pensions au 1/10 n'étant là que pour faire passer la pilule) !

Au même moment les grandes fortunes françaises vont voir leurs patrimoines financiers exonérés fiscalement (suppression de l'ISF remplacé par l'IFI qui exonère ces patrimoines) et, comme si cela ne suffisait pas, les revenus qu'elles tirent de ces patrimoines financiers bénéficieront aussi d'un traitement de faveur avec un taux global ramené autour de 30 %, ce qui correspond (après CSG) à un taux d'impôt sur le revenu de 14 %.

Soit le taux d'imposition du retraité moyen de notre questionnaire !

En effet, avec 1 977 € imposables par mois (les prélèvements CRDS, CASA et CSG non déductible et Mutuelle étant imposables), soit un revenu annuel de 23 724 €, le retraité moyen est imposé au taux de 14 % par le barème d'impôt sur le revenu (taux applicable aux revenus imposables compris entre 9 710 et 26 818 €).

On ignorait que Liliane Bettencourt était retraitée du ministère des finances !

Le gouvernement annonce parallèlement une suppression de la taxe d'habitation. Mais, outre que l'exonération de TH ne bénéficiera pas à tous les retraités, l'augmentation de la CSG interviendra bien elle dès le 1er janvier 2018, soit bien avant les hypothétiques allègements de TH.

Lesquels allègements, étalés sur plusieurs années, sont susceptibles de connaître le sort des promesses du précédent gouvernement, de revalorisation de carrière des actifs (mesures dites PPCR), renvoyées, bien évidemment, elles, aux calendes grecques.

Cette diminution programmée de nos pensions est inique et inacceptable. Non à l'augmentation du prélèvement CSG ! C'est pourquoi nous invitons tous les retraités à participer à la journée nationale de mobilisation des retraités contre la situation qui nous est faite :

Dans les BDR, le 26 matin manif à 10hs RDVS sur le vieux port à Marseille

Contre l'augmentation de la CSG

Pour l'augmentation des pensions

Nous allons également demander à rencontrer les représentants départementaux de la Mutuelle, dont le référencement vient d'être renouvelé.

D'abord sur les préoccupations exprimées dans les réponses au questionnaire. En effet, au moment où on entend parler en permanence d'un impératif de traçabilité, il est absolument anormal que les agents, actifs ou retraités aient de plus en plus de mal à suivre leurs remboursements. Nous allons demander des explications et exiger qu'il soit mis un terme à cette situation.

Ensuite sur la question du nécessaire combat à mener pour la défense de la sécu car la substitution de la CSG aux cotisations sociales se traduirait par une main mise de l'État sur les recettes de la sécu lui donnant la possibilité d'utiliser les fonds de la sécu pour tout autre chose que l'exercice du droit à la santé (d'ores et déjà Macron a annoncé que la CSG pourrait venir compenser la suppression de la TH).

Une réunion de préparation de cette entrevue avec les dirigeants de la Mutuelle sera organisée pour associer le maximum de retraités sur ce sujet si important pour nous tous.